

Mémoire de l'AMC

# L'avenir des soins pour les aînés canadiens

Mémoire présenté dans le cadre du symposium sur  
l'avenir du vieillissement au Canada

Juin 2021

# L'avenir des soins pour les aînés canadiens

Les inefficacités et les injustices de nos systèmes de soins de santé qui ont longtemps entravé notre capacité à fournir des soins dignes aux personnes âgées du Canada sont plus présentes que jamais. Alors qu'elles étaient autrefois cachées du public, la pandémie les a rendues visibles à l'échelle nationale.

La pandémie a entraîné d'énormes difficultés et des changements dans presque tous les aspects de la vie des Canadiens, mais aucun problème n'a été plus répandu que les lacunes du système canadien de soins aux aînés. Les établissements de soins de longue durée qui présentaient des vulnérabilités structurelles ont été les plus durement touchés. Leurs résidents ont été les premiers à souffrir de la maladie, de la négligence, de l'isolement et de la solitude qui ont accompagné un trop grand nombre de décès dans ces établissements.

Une catastrophe aussi pénible doit servir de catalyseur pour tirer les leçons et prendre les mesures qui s'imposent pour modifier l'approche nationale en matière de soins aux aînés. Maintenant, il est tout simplement inacceptable de trouver des excuses pour justifier notre inaction afin de corriger cette injustice. Nos systèmes de soins de santé sont voués à l'échec si leur fonctionnement néglige une partie importante de la population.

La capacité des établissements de soins de longue durée à fournir des soins de santé sécuritaires et empreints de compassion n'est qu'un aspect de l'instauration de meilleurs soins pour les aînés. De réels progrès pourront seulement être réalisés grâce à des investissements durables dans la santé, les soins à domicile et les soins communautaires, qui permettront aux aînés de vieillir dans la dignité.

L'Association médicale canadienne préconise depuis longtemps l'amélioration des soins aux aînés. Même avant la pandémie, nous étions conscients de l'écart important entre les fonds alloués aux soins de santé et les fonds croissants requis dans les années à venir pour prendre soin de notre population vieillissante.

Le ratio des transferts fédéraux actuels en matière de santé est désuet. Ils ne sont pas calculés pour tenir compte de la croissance de notre population vieillissante. Lorsque les coûts des soins de santé augmentent plus rapidement que la croissance économique, le manque à gagner est assumé par les provinces et les territoires. Il est clair qu'un effort concerté pour renforcer la durabilité et la responsabilisation est essentiel, maintenant et à l'avenir.

Nous devons investir dans des soins de santé pour les aînés qui soient équitables et dignes. Il faut le faire maintenant. Et il faut continuer à le faire à mesure que cette population vieillit.

## Recommandations

**Un financement durable** : Un engagement unique de 4 milliards de dollars a été pris pour combler le retard dans les services et les procédures de santé. Il s'agit d'un investissement prudent et louable qui contribuera à prendre soin des aînés. Cependant, le Canada doit consentir à un financement durable. Une augmentation des transferts aux provinces et aux territoires permettrait de faire face à l'augmentation du vieillissement de notre population et de soutenir l'amélioration des soins aux personnes âgées. Bien qu'il s'agisse du plus important transfert fédéral aux provinces et aux territoires, le Transfert canadien en matière de santé (TCS) ne tient pas compte actuellement du déséquilibre entre les segments de la population, y compris les personnes âgées. Ce problème peut être résolu. Les conséquences d'un retard sont graves. Nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne pouvons pas nous permettre d'en subir davantage.

**Des normes nationales en matière de soins de longue durée** : La plupart des aînés au Canada sont prêts à tout pour éviter d'être placés dans un établissement de soins de longue durée. Il est de notre devoir moral de rendre cet objectif aussi réalisable que possible, tout en favorisant le plus haut niveau de soins dans les établissements de soins de longue durée. Nous devons adopter une approche pancanadienne axée sur la collaboration, notamment en travaillant avec les provinces et les territoires sur de nouvelles normes nationales en matière de soins de longue durée, afin que la dignité, l'équité et la sécurité guident nos décisions lorsque nous prenons soin des aînés.

**Le maintien à domicile** : Le fait de sortir les Canadiens des soins de longue durée d'ici 2031 permettrait non seulement d'assurer la dignité des aînés, mais aussi de préserver leur bien-être émotionnel, mental et physique. Néanmoins, ce virage respectera leur choix et la manière dont ils ont choisi de vieillir. Si le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, effectue cette volte-face complète et soutient les soins à domicile et en milieu communautaire, il réduirait la pression sur le système et économiserait environ 794 millions de dollars par an.

**Allocation pour les soins aux aînés** : Le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître considérablement la capacité des Canadiens à vieillir chez eux. Pour ce faire, nous devons aider les personnes âgées et leurs aidants naturels à faire face aux dépenses croissantes associées à leurs soins. Ces dépenses pourraient passer de 9 à 23 milliards de dollars d'ici 2035. Une Allocation pour les soins aux aînés soutiendrait directement les personnes âgées et celles qui en prennent soin. À l'instar de l'Allocation canadienne pour enfants, elle compenserait les dépenses élevées à la charge des soignants et des patients.